

Subventions pour congrès

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission Relations Publiques, d'allouer en plus des habituelles prestations matérielles, les aides suivantes pour les congrès organisés à Besançon en cours d'année 1995 :

- 5 000 F à la Chambre des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment du Doubs (CAPEB 25) pour l'organisation des Journées d'Étude Nationale de la Section Couverture-Plomberie-Chauffage, les 8 et 9 juin dernier, à Micropolis. 250 à 300 professionnels issus de toutes les régions de France y ont assisté.

- 3 000 F au Club Electrothermie Enseignement pour l'organisation du colloque Université-Industrie intitulé : «lasers de puissance et applications», le 15 juin dernier à l'IUT. Les étudiants ont présenté leurs travaux dans ce domaine à des spécialistes confirmés, industriels, chercheurs et universitaires représentant de 120 à 150 personnes.

- 4 000 F à la Commission Scientifique de l'Université de Franche-Comté chargée d'organiser le colloque : «Construire le pluralisme linguistique : quelles initiatives pour l'Europe ?», qui s'est tenue les 19 et 20 juin à Micropolis. 100 personnes venant pour un certain nombre de 15 pays de la Communauté Européenne ont participé aux travaux.

- 5 000 F à la Société d'Études et de Recherches sur le cinéma anglophone pour l'organisation d'un colloque international sur le cinéma anglophone, dans le cadre du centenaire du cinéma, du 26 au 29 octobre prochain, à l'IUFM. Une quarantaine de conférenciers européens exposeront leurs travaux aux membres de la Société.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

En cas d'accord, la somme de 17 000 F sera imputée au chapitre 961.4.657.89052.00200 du budget primitif de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.